Volet B Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe





N° d'entreprise: 0728740511

Nom

(en entier): CABINET DE KINESITHERAPIE ATTOUT AURELIE (en abrégé): CABINET DE KINESITHERAPIE ATTOUT AURELIE

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Rue du Poirier 116 bte 12

: 6061 Charleroi

Objet de l'acte : DENOMINATION

Aux termes d'un procès-verbal dressé en date du deux juillet deux mille dix-neuf par Maître Philippe DUPUIS, Notaire Associé de résidence à Gosselies, actuellement Charleroi, il ressort ce qui suit : S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de :

 La société à responsabilité limitée CABINET DE KINESITHERAPIE ATTOUT AURELIE ayant son siège social à 6061 Charleroi (ex Montignies-sur-Sambre), rue du Poirier. , 116 bte 12 société inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0728740511. Constituée par acte reçu par notaire Philippe Dupuis, à Gosselies, en date du 20 juin 2019, publié

par extrait à l'annexe du Moniteur Belge de 25 juin 2019 sous le numéro 322686.

Bureau

L'assemblée est ouverte à 12 heures 30 sous la présidence de Madame ATTOUT Aurélie, née à Charleroi (d 1), le vingt et-un mai mille neuf cent quatre-vingt-six, divorcée et non remariée, domiciliée à 6061 Montignies-sur-Sambre (Charleroi), .

La composition de l'assemblée ne nécessite pas la désignation d'un secrétaire et/ou d'un scrutateur. Composition de l'assemblée

L'assemblée se compose de l'unique associée, ladite Aurélie ATTOUT, par ailleurs seule administrateur.

Exposé

Madame la présidente expose et requiert le notaire soussigné d'acter que la présente assemblée a pour ordre du jour :

Modification de la dénomination sociale, à dater du 20 juin 2019.

Constatation de la validité de l'assemblée

Compte tenu de ce que :

- d'une part, l'unique associé et seul administrateur est ici présent;
- · d'autre part, la présente société ne comporte ni des titulaires de certificats émis en collaboration avec la société, ni des porteurs d'obligations, ni des commissaires ;

Il n'y a pas lieu de justifier de la convocation de la présente assemblée, laquelle est par conséquent valablement constituée et parfaitement apte à délibérer sur son ordre du jour.

Cet exposé est unanimement reconnu exact par l'assemblée, qui aborde ensuite l'ordre du jour.

Résolution

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante :

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

<u>Au recto</u> : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

Moniteur



Modification de la dénomination sociale

L'assemblée décide à l'unanimité de changer la dénomination de la société de CABINET DE KINESITHERAPIE ATTOUT AURELIE en CABINET AURELIE ATTOUT à dater du 20 juin 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour extrait analytique conforme, aux fins de publication.

Philippe DUPUIS, notaire associé à la résidence de Gosselies.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

<u>Au recto</u> : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/07/2019 - Annexes du Moniteur belge